Les grèves en France

La situation est stationnaire à Roubaix

La situation n'a pas beaucoup changé jeudi à Roubaix, chaque partie restant sur ses positions. Pourtant, ainsi que nous l'avons annoncé hier, on a enregistré la reprise du travail à la teinturerie Bourgois et Vandystaed et à la teinturerie du Beau-Chêne, rue Voltaire. Hier, la situation s'établissait comme suit : Trente-trois usines restent en grève dont quatorze dans le textile, douze entreprises dans le bâtiment, deux dans la métallurgie et cinq dans diverses industries.

D'autre part, six usines sont encore en lock-out, quatre dans le textile, une dans la métallurgie et une entreprise de bâtiment. Le tout représente environ 7.215 ouvriers en grève, volontaires ou forcés.

M. Robert, inspecteur du travail, continue sans répit ses entrevues et en de nombreux cas, il essaie d'amener une entente qui, sans doute, ne se fera plus attendre.

Des ouvriers d'une usine demandent que l'on fasse sortir les grévistes qui l'occupent pour reprendre le travail

Jeudi matin, un cortège, fort de trois cents personnes environ, s'est massé sur la Grand'Place devant le commissariat central, tandis qu'une délégation était introduite dans le cabinet de M. Mulot, commissaire central de police.

Au magistrat, les ouvriers expliquèrent qu'ils faisaient partie du personnel de l'usine Lepoutre, rue Emile-Moreau. Or, dirent-ils, cette usine est « occupée » par une petite centaine de grévistes qui empêchent ainsi la grosse majorité du personnel de reprendre le travail.

On sait que la direction des usines Louis Lepoutre accorde en principe à ses ouvriers, les avantages légaux qui seront votés.

D'autre part, elle ne fait aux ouvriers frontaliers qu'une retenue de 10 % au lieu de 20 % appliquée ailleurs.

Dans ces conditions, la plupart des ouvriers de cette usine se déclaraient satisfaits et demandaient à la police l'évacuation forcée de l'usine.

M. Mulot conseilla le calme, et proposa la médiation des syndicats intéressés et de l'inspecteur du travail. Mais aucune entente n'a pu se faire hier et l'usine continue à être « occupée » par le groupe des dissidents. En ville, des quêteurs sollicitent toujours la générosité des passants pour les grévistes. On vit même hier un véritable char, agrémenté d'un orchestre de fortune, déambuler tandis que des grévistes régulièrement mandatés, présentaient leurs escarcelles.

Dans le bâtiment La Chambre syndicale cégétiste décide, à l'unanimité, la reprise du travail...

Nous avons annoncé hier qu'un accord était intervenu dans le bâtiment.

Voici le texte du communiqué officiel de la Chambre syndicale du bâtiment :

Les ouvriers du bâtiment de Roubaix et du canton de Lannoy, convoqués en assemblée générale, se sont réunis le 18 juin à 14 h., à la Bourse du travail, 78, boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Pauweis. Après avoir entendu le compte rendu par le secrétaire du syndicat, des différentes entrevues qui eurent lieu entre patrons et ouvriers, ils prirent connaissance des augmentations de salaire allant de 7 à 14 %. A l'unanimité, l'assemblée a décidé de reprendre le travail ce matin aux heures habituelles.

Un relèvement de salaire fut effectué de cette façon: 11 % pour les ouvriers gagnant de 3 fr. 50 à 3 fr. 95, c'est-à-dire une augmentation de 0 fr. 50; 11 % de 4 fr. à 4 fr. 50, c'est-à-dire une augmentation de 0 fr. 45. 9 % de 4 fr. 55 à 5 fr. soit une augmentation de 0 fr. 40, et 7 % au-dessus de 5 fr. 05 ce qui équivaut à une augmentation de 0 fr. 35 à l'heure.

Voici ci-après le taux minima des différentes corporations qui doivent être payés à la reprise du travail:

Terrassiers, 4 fr. 45; maçons, 4 fr. 45; aides-maçons, 3 fr. 85; cimentiers citerneurs, 4 fr. 45; cimentiers de façades, 4 fr. 80; boiseurs coffreurs, 4 fr. 55; bétonneurs, 4 fr. 55; ferrailleurs, 4 fr. 55; aides bétonneurs, 3 fr. 85; plafonneurs en unit, 4 fr. 45; plafonneurs mouluriers, 4 fr. 55; plâtriers, 5 fr.; aides plâtriers, 3 fr. 85; charpentiers, 4 fr. 55; menuisiers, 4 fr. 60; couvreurs, 4 fr. 45; manœuvres de couvreur, 3 fr. 70; zingueurs, 4 fr. 45; demi-ouvriers zingueurs, 3 fr. 85; aides zingueurs, 3 fr. 10; plombiers-gaziers, 4 fr. 75; aides plombiers et gaziers, de 16 à 18 ans, 3 fr. 10; grands manœuvres plombiers, 3 fr. 85; peintres, 4 fr. 45; vitriers, 4 fr. 60; carreleurs, 5 fr. 20.

Il reste entendu que les pourcentages ci-dessus doivent être appliqués à tous les salaires déjà payés au-dessus du tarif syndical.

L'assemblée s'est séparée après avoir renouvelé sa confiance au bureau syndical.

...mais le «Comité central» du boulevard de Strasbourg refuse l'arrangement

D'autre part, le Comité central de grève du bâtiment, qui a son siège 216, boulevard de Strasbourg, ne se déclare pas satisfait et, dans un communiqué qu'il nous adresse, annonce que la grève continue...

Le cas particulier du Peignage de Beaurepaire

Le vendredi 5 juin, la direction de l'usine André Lepoutre, peignage et filature, rue Kellerman et boulevard de Beaurepaire, fermait les portes de l'usine et déclarait le lock-out. Les ouvriers, en guise de réponse, défoncèrent les portes et occupèrent l'usine.

Et depuis lors, les ouvriers sont maîtres des lieux.

Le Comité de grève nous adresse une « lettre ouverte aux pouvoirs publics » dans laquelle il déclare « s'être adressé en vue d'entamer des négociations au secrétariat du Syndicat des peigneurs ainsi qu'aux pouvoirs publics intéressés mais sans aucun résultat, la direction restant invisible ».

Le Comité de grève ajoute qu' « il ne saurait être question d'évacuation sans contrat dûment signé entre les parties intéressées et qu'il en appelle directement à M. le ministre du Travail, en réclamant son arbitrage ».

Nous croyons savoir que M. Robert, inspecteur du travail, s'attache actuellement à résoudre ce conflit peu ordinaire.

A CROIX

Depuis le début du mouvement de grève, les neuf ouvriers de l'ébénisterie Vandamme, rue Kléber, occupaient les locaux.

La grève ayant pris fin mercredi, les ouvriers ont quitté l'atelier pour reprendre le travail jeudi matin.

A WASQUEHAL

Quelques grévistes s'emparent de l'auto d'un administrateur de la Filature du Nord

Jeudi matin, vers 10 h., M. Robert, inspecteur du travail, à Roubaix, se présentait auprès de MM. Max et Léon Lejeune, administrateurs délégués de la Filature du Nord, rue Pasteur, à Wasquehal, afin d'intervenir en tant que médiateur au nom des ouvriers grévistes, en vue d'un arrangement du conflit qui divise toujours les ouvriers de cette importante usine et la direction.

Au cours des pourparlers, les administrateurs délégués jugèrent nécessaire la présence de M. Robert, inspecteur du travail, afin de vérifier sous le contrôle des délégués ouvriers certains dossiers et pièces comptables qui furent ensuite placés dans la voiture automobile de l'un des administrateurs de la Filature du Nord. C'est à ce moment et avant que MM. Lejeune se soient prononcés vis-à-vis de M. Robert sur la réponse à donner au personnel de l'usine, que plusieurs « délégués » du mouvement de grève, dont certains n'appartenaient pas au personnel occupé dans l'établissement s'emparèrent de la voiture automobile qu'ils mirent en marche pour disparaître.

Les pièces enlevées n'avaient trait, nous a-t-on affirmé, qu'à la marche intérieure de l'usine.

Une plainte a été déposée au Commissariat de police et le Parquet de Lille informé a mandaté un inspecteur de la brigade mobile pour enquêter sur les faits relatés ci-dessus et identifier leurs auteurs.

Quoique nous n'ayons pu rien savoir de l'enquête menée par la police locale en collaboration avec l'inspecteur de la brigade mobile, nous avons appris que la voiture automobile a été ramenée à la Filature du Nord au cours de l'après-midi. Quant aux pièces comptables, elles sont restées aux mains des « délégués ».

Ajoutons que, d'après certains témoins, le principal auteur de ce coup de main serait un certain Adrien Maere, sculpteur sur bois, demeurant dans le quartier du Capreau à Wasquehal, et qui n'appartient pas au personnel de la Filature du Nord.

A TOURCOING

Au cours de la journée de jeudi, le personnel du tissage des Etablissements Tiberghien, chaussée Fernand-Forest, s'est remis en grève pour appuyer les revendications des ouvriers frontaliers qui, on le sait, n'acceptent pas de voir leurs salaires amputés de 20 %.

Ainsi, la situation des jours précédents se trouve modifiée et on compte encore, à Tourcoing, 2.487 grévistes, dont 1.687 pour le textile.

Comme nous le faisions prévoir hier, le conflit s'est apaisé dans le bâtiment. Au cours de leur assemblée générale de jeudi matin, les ouvriers de cette corporation ont ratifié une convention adoptée par leurs représentants et la reprise du travail a été décidée pour aujourd'hui vendredi.

Par ailleurs, dans la soirée de jeudi, un accord est intervenu pour les ouvriers des transports employés dans le bâtiment et les travaux publics; le travail reprendra aujourd'hui.

A MOUVAUX

Une nouvelle grève éclate à la confiserie Kesteloot

Hier matin jeudi, après un accord entre la direction et les ouvriers de la confiserie-chocolaterie Pierre Kesteloot, rue Jean-Jaurès, le personnel avait repris le travail.

Or, dans la matinée, un groupe de grévistes venus aux renseignements, ayant appris que l'accord signé entre le patron et les ouvriers n'était pas conforme aux instructions syndicales, invita les ouvriers à faire de nouveau la grève des bras croisés. C'est ainsi qu'à midi, l'arrêt du travail était complet dans cette industrie.

De ce fait, la situation des grévistes est sans changement à Mouvaux.

A HALLUIN

Ainsi que nous l'avons annoncé, le travail a été repris jeudi matin dans les usines suivantes: Tissages Sion frères, rue Pasteur (1.300 ouvriers); Minez et Willems, rue de la Lys (40); Ovigneur frères, rue Emile-Zola (180); Bonneterie Vanacker, rue Pasteur (15); Blanchisserie Vandewynckele et fils, rue de la Lys (100); peignage et triage de laine Vandeputte et fils, rue de la Lys (130); ébénisterie Geerlandt-Gontier, rue des Ecoles (4); brosserie Foelens, rue Française (10).

Enfin, on annonce que le tissage de jutes de MM. Polydor Stocke et Cie, occupant 185 ouvriers, rouvrira ses portes lundi matin.

La situation actuelle se résume comme suit: Dix usines, occupant un total de 800 ouvriers, demeurent encore en état de conflit.

A RONCQ

Un accord étant intervenu entre la direction et le personnel, le travail sera repris lundi matin au tissage de la Vallée.

Cet établissement occupe 135 ouvriers, dont la plupart sont des frontaliers.

DANS UN GRAND BAZAR, PRÈS DE LA GARE SAINT-LAZARE, LE RIDEAU DE FER A ÉTÉ RELEVÉ UN PEU ET LES VENDEUSES EN GRÈVE SE FONT SERVIR DES RAFRAICHISSEMENTS. (Ph. Keystone.)

Le nouveau cimetière militaire de Baisieux

LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE MILITAIRE DE BAISIEUX.

Ainsi que nous l'avons relaté, sur l'emplacement de l'ancien cimetière civil, on a aménagé dernièrement un cimetière militaire, au centre duquel se dresse l'ancien monument commémoratif auquel est venu s'ajouter le buste en bronze d'un poilu.

A LILLE

L'événement capital de la journée de jeudi a été le règlement du conflit du bâtiment qui intéressait plus de trois mille ouvriers.

La convention, qui a été signée par les parties, prévoit des augmentations de 7 à 15 %. Le travail reprendra aujourd'hui vendredi.

L'accord qui avait été conclu entre la direction des magasins du Printemps et les représentants du personnel n'ayant pas donné satisfaction à un certain nombre d'employés, les portes du magasin sont restées fermées jeudi à midi. Les pourparlers ont été repris aussitôt et l'on attend un accord définitif.

M. Carles, préfet du Nord, a reçu plusieurs délégations patronales et ouvrières, notamment les employés de la Caisse primaire des assurances sociales de la rue des Jardins, à Lille; les délégué ouvriers des huileries et les délégués des typographes. M. Carles a reçu aussi une délégation ouvrière de l'industrie textile d'Armentières.

Le personnel de la Caisse départementale des assurances sociales, parvis Saint-Maurice, à Lille, s'est réuni jeudi matin pour entendre les explications du directeur. Malgré l'intervention du délégué de la C.G.T., la continuation du travail jusqu'à décision du conseil d'administration a été repoussée à une importante majorité.

Voici la liste des corporations restant en grève à Lille et dans les environs: 1° Biscuiterie, pain d'épices, chocolaterie, confiserie, chicorée (2.000 grévistes pour la région de Lille-Roubaix-Tourcoing); 2° Raffinerie, huilerie; 3° Tailleurs de pierres; 4° Horticulteurs; 5° Assurances sociales; 6° Confection.

Un incident chez les horticulteurs

Le syndicat des ouvriers horticulteurs se plaint de ce qu'un gréviste ait été assez malmené par le patron d'un établissement de Lille. La police a été saisie de cet incident sur lequel nous n'avons pu obtenir d'autres détails.

Le « modus vivendi » en vertu duquel les grévistes continuaient à assurer l'arrosage dans les exploitations où ils sont employés a pris fin mercredi à minuit.

Dans leurs revendications, les ouvriers font valoir qu'ils fournissent environ 96 heures de travail pour un salaire moyen de 160 à 200 francs.

DANS LE NORD

Voici comment se présentait jeudi la situation de la grève dans le département du Nord :

Textile : 25.000 grévistes ; mariniers : 8.000 ; dockers : 2.000 ; ameublement : 2.000 ; divers : 3.000.

A DUNKERQUE

A la suite des interventions de M. Papinot, sous-préfet de Dunkerque, des accords sont intervenus dans le textile et le bâtiment.

Il ne reste plus à résoudre que le conflit du port, pour lequel l'arbitrage de M. Lebas, ministre du Travail a été sollicité.

On sait que le conflit du textile et du bâtiment s'est terminé mercredi à Dunkerque. Les grèves moins importantes, celles des employés de magasins, de l'habillement, etc..., ont été résolues elles aussi. Reste le conflit de la batellerie et du port qui fait l'objet d'entretiens très actifs et pour lequel on attend la sentence arbitrale du ministre du Travail en ce qui concerne le barème des salaires.

Jeudi après-midi, la délégation des employeurs et celle des dockers se trouvaient à Paris, au ministère du Travail où elles devaient être reçues. Mais M. Lebas, retenu au Sénat, n'a pu exécuter le plan prévu et rien ne sera décidé avant aujourd'hui.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Un incendie dans une briqueterie de La Gorgue occasionne d'importants dégâts

Un incendie s'est déclaré à la briqueterie Debosque à La Gorgue. Par suite de l'abandon du travail par les ouvriers, des crevasses se sont produites dans la partie supérieure des fours et le feu, non entretenu, s'étendit par les ouvertures de ces crevasses provoquant l'incendie. Le plancher a été brûlé et plus de 300.000 briques sont détériorées par suite de l'arrêt de la cuisson.

A PARIS

Des mandats d'amener contre les instigateurs du mouvement «trotskyste» constaté dans certaines usines

Paris, 18 juin. — On sait qu'à la demande du Gouvernement, une enquête a été ouverte par le Parquet de la Seine et confiée à M. Aubry, juge d'instruction, afin de rechercher les auteurs des excitations et provocations ayant marqué certains mouvements de grève.

Le magistrat instructeur a décidé de lancer des mandats d'amener contre une dizaine de militants considérés comme ayant pris une part active au mouvement dit « trotskyste », constaté notamment dans les grandes usines de la banlieue parisienne.

Un accord aux magasins du Louvre

Paris, 18 juin. — Après une dernière réunion tenue sous la présidence de M. Salengro, ministre de l'intérieur, les délégués du personnel et les représentants de l'Administration des magasins du Louvre, ont signé, à 17 h., l'accord mettant fin au conflit.

EN PROVINCE

A REIMS la situation s'est beaucoup améliorée.

Des accords ont été signés dans tous les grands magasins, les maisons d'habillement, les maisons de champagne et une fabrique de produits chimiques.

Seuls, le textile et le bâtiment restent en conflit.

A LYON, la grève dans la soierie et les industries textiles est complète.

A ROANNE le mouvement de grève s'amplifie dans le textile où la cessation du travail s'est étendue aux ateliers re tissus éponge à Thizy et à Bourg-de-Thizy.

La grève est complète dans les tissages et les cotonnades.

A propos du livre : Les catholiques, la politique et l'argent

On sait l'émotion provoquée par le livre qu'a publié l'un des professeurs de notre Université, M. Pierre-Henri Simon, qui d'ailleurs l'avait publié sous sa seule signature et sans faire état de son titre de professeur, a adressé à ce sujet la lettre suivante à S. Exc. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, président du Conseil supérieur:

Lille, le 10 juin 1936.

Excellence,

A l'occasion des attaques dont j'ai été l'objet pour mon dernier livre « Les Catholiques, la Politique et l'Argent », Mgr le Recteur a bien voulu me rendre devant vous témoignage que mon enseignement aux Facultés n'avait jamais comporté d'intrusion dans la polémique des partis et qu'il gardait confiance et estime à son professeur de Littérature française.

Quant aux critiques très vives que vous m'avez adressées touchant l'ouvrage lui-même, je les accepte comme justifiées: je reconnais les imprudences qui m'ont été signalées et des erreurs commises en ce qui concerne les choix électoraux.

Je ne vois aucune difficulté à ce que cette déclaration soit rendue publique, si elle peut apaiser une émotion que je n'ai pas voulu provoquer et dont surtout je ne voudrais point que nos Facultés catholiques éprouvent quelque dommage. Je tiens seulement à préciser que cette mise au point ne touche pas aux thèses fondamentales de mon livre que j'ai pu compromettre par des outrances que je regrette. Il doit rester entendu qu'un professeur catholique n'est pas blâmable pour avoir souhaité la parfaite indépendance politique du catholicisme français, ni pour avoir rappelé les condamnations pontificales contre les excès du nationalisme et contre certains désordres du capitalisme.

Veuillez agréer, Excellence, l'hommage de mon très respectueux et filial attachement.

P.-Henri SIMON.

Après ces déclarations spontanément faites par M. P.-H. Simon, le Conseil supérieur de l'Université catholique, tout en regrettant l'incident, le considère comme clos.

Pour les voyageurs-représentants

L'Union des Syndicats libres nous communique avec prière d'insérer:

Au cours de la réunion générale des Syndicats libres d'employés de Roubaix et environs, tenue le mercredi 17 juin, à « La Rotonde », M. Rogier, du Syndicat libre des voyageurs-représentants de Lille (C.F.T.C.), dont une section existe à Roubaix-Tourcoing, a exposé les revendications essentielles des voyageurs-représentants.

Il a indiqué que les organisations syndicales des voyageurs-représentants appartenant à la C.F.T.C., avaient pris contact avec les autres organisations syndicales; d'une part, sur le plan régional, le samedi 13 juin dernier, avec les délégués des divers syndicats du Groupement corporatif des voyageurs-représentants de la première région économique (Nord et Pas-de-Calais) et, d'autre part, sur le plan national, avec les représentants des diverses tendances syndicales: Centre National (C.F.T.C.), C.G.T., Fédération, U.S.N., et Fédération des Courtiers, pour une réunion au Ministère du Travail, en vue d'obtenir un contrat collectif et, indépendamment du vote immédiat du statut professionnel élaboré en commissions paritaires, entre les différents syndicats ci-dessus et la Confédération générale de la production française statut voté par la Chambre des députés.

M. Rogier a développé ensuite les desiderata des voyageurs-représentants, tels que les avaient étudiés les Syndicats libres des voyageurs-représentants de la région du Nord, et qui sont les suivants : Droit et liberté de se syndiquer; — Minimum de salaire (frais et commission), suivant nature de la représentation et étendue du secteur; — Fixation d'une période d'essai en rapport avec nature et secteur; — Suppression de la clause du ducroire; — Vacances payées dans le cadre de la loi, soit pour les voyageurs à la commission indemnité compensatrice de 4 0/0 du montant des commissions; — Suppression de la clause de non-concurrence, ou octroi d'une indemnité compensatrice, tenant compte de l'ancienneté et du chiffre d'affaires réalisé; — Transmission de tout courrier, double de commandes et double de factures au voyageur ou représentant du secteur intéressé; — Octroi de la rémunération sur toute affaire prise et acceptée; — Fixation du délai-congé; — Assujettissement à la juridiction prud'hommale de tout voyageur ou représentant électeur prud'homme, le lieu de juridiction étant celui du voyageur ou représentant et non celui de l'employeur; — Elévation à 5.000 fr. de la compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes, cette quotité augmentée de la part de frais professionnels suivant modalités admises pour les assurances sociales; — En cas de litige, comparution personnelle des parties devant la juridiction compétente; — Droit, selon les usages locaux ou syndicaux, à indemnité pour création ou apport de clientèle, en cas de décès ou abandon involontaire de la représentation.

La médaille d'honneur à M. Désiré-Lucas

Le maître Désiré-Lucas, justement considéré comme l'un de nos premiers paysagistes français et dont l'art profond et nuancé, fruit d'un don certain et d'une perpétuelle et intelligente recherche, est particulièrement apprécié par les amateurs de notre région, vient de se voir décerner la médaille d'honneur des artistes français, suprême récompense accordée par le suffrage des pairs et dont nous le félicitons vivement.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 19 juin :

Aujourd'hui: saint Gervais; demain, saint Silvère.

Soleil: Lever, 4 h. 48; coucher, 20 h. 55.

Lune: Dernier quartier du 12; nouvelle le 19.

Bulletin météorologique pour la journée du 19 (région Nord): Temps généralement instable avec larges éclaircies; orages ou averses orageuses l'après-midi; vent variable faible, Sud-Est dominant; le maximum de température sera stationnaire par rapport à celui de la veille.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., à la crèche de la rue Marie-Buisine; de 16 h. à 17 h., au local de la Goutte de lait.

DANS LE MÉRITE AGRICOLE

Trois colombophiles roubaisiens sont nommés officiers...

Nous relevons avec plaisir, dans la récente promotion du Mérite agricole, les noms de trois de nos concitoyens qui reçoivent le titre d'officier dans cet ordre en récompense de leurs éminents services rendus à la colombophilie.

M. Henri Wibaux, président du Cercle colombophile «Union».

Industriel bien connu, M. Henri Wibaux est particulièrement apprécié dans les milieux colombophiles de la région, où ses qualités de jugement et d'intégrité sont marquées au coin de la plus grande compétence.

Colombophile depuis sa plus tendre enfance, M. Henri Wibaux a succédé en

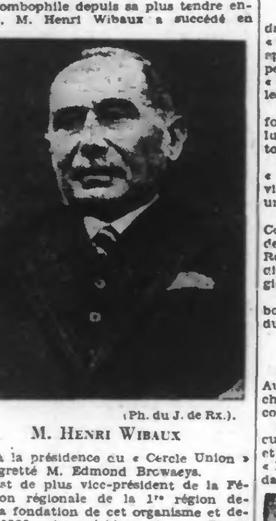

(Ph. du J. de Rx.).

M. HENRI WIBAUX

1921 à la présidence du « Cercle Union » au regretté M. Edmond Browaeys.

Il est de plus vice-président de la Fédération régionale de la 1re région depuis la fondation de cet organisme et depuis 1920, vice-président du « Grand Cercle du Nord ».

Le gouvernement reconnaissait d'ailleurs officiellement ses mérites en lui décernant le 20 août 1923, le titre de chevalier du Mérite agricole.

Durant la grande guerre, M. Henri Wibaux fut blessé devant Maubeuge et la croix de guerre témoignait de sa bravoure et de son courage.

D'un abord agréable, animé du constant souci de servir ceux qui avaient recours à sa compétence dans quelque branche que ce fût, le nouveau promu ne compte, à Roubaix et ailleurs, que des amis qui applaudiront à la distinction qui lui échoit aujourd'hui.

M. Emile Draux fondateur du Cercle « Le Progrès »

Né à Roubaix en 1869, le nouvel officier est colombophile depuis plus de 50 ans. Il est un des fondateurs du Cercle « Le Progrès » dont le président était le

(Ph. du J. de Rx.).

M. EMILE DRAUX

regretté François Roussel, tué à Hébuterne. Il en fut vice-président pendant 23 ans.

Sur la demande de M. Wibaux, vice-président de la Fédération de la 1re région, il reforma la Commission de contrôle de Roubaix, et organisa la Commission de discipline de Roubaix et ses cantons, dont il est le secrétaire depuis la formation.

Membre du jury dans de nombreuses expositions nationales et internationales, M. Draux est aussi membre du Comité-directeur de la Fédération nationale. Pendant la guerre, M. Draux ne resta pas inactif et il utilisa ses compétences en colombophilie. En avril 1915, il partit comme volontaire aux armées et installa un pigeonnier fixe à Sainte-Menehould. Puis avec le pigeonnier automobile N° 10, il resta 23 mois dans l'Argonne. Rentré à Margny-les-Compiègne, il prit la direction d'un pigeonnier fixe, chargé du secteur Tracy-le-Val, Tracy-le-Mont et Vieux-Moulin. Il fut libéré en novembre 1928.

M. Emile Draux, qui habite 47 rue Saint-Jean, est employé depuis trente ans dans la maison Fernand et Emile Sartorius. Il est chevalier du Mérite agricole depuis 1922.

M. Jules Krabansky vice-président du Cercle «La Concorde»

Depuis un demi siècle, M. Jules Krabansky est « coulonneux » et, depuis cinquante ans aussi il milite en faveur du beau sport auquel il est si attaché.

C'est en 1886, en effet, que M. Krabansky s'inscrivit pour la première fois

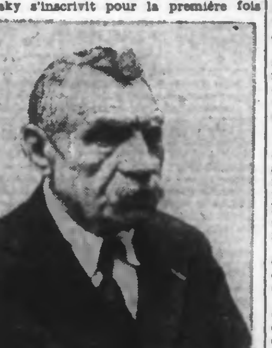

(Ph. du J. de Rx.).

M. JULES KRABANSKY

dans un groupement colombophile. C'était « l'Etoile du Nord » dont il devint peu après le secrétaire jusqu'en 1901. Puis, pendant dix ans, il fut secrétaire à la « Bonne Macotte » et en 1907, il fonda les « Vétérans Colombophiles ».

Dans ces diverses sociétés, M. Krabansky fournit du beau et du bon travail qui lui valut l'estime et la considération de tous les « coulonneux » de la région.

En 1911, M. Krabansky fonda le Cercle « La Concorde » dont il est maintenant vice-président et où il est entouré d'une unanime et déférente sympathie.

Le nouvel officier est membre de la Commission des « Deux Unions », président de la Commission de discipline de Roubaix. Il est titulaire, depuis 1924, d'un diplôme d'honneur de la Fédération régionale colombophile.

M. Jules Krabansky, qui habite 78, boulevard de la République, est chevalier du Mérite agricole depuis juillet 1926.

...et deux autres chevaliers

Dans la même promotion figurent MM. Auguste Samyn et Emile Manier, nommés chevaliers, tous deux membres du Cercle colombophile « La Concorde ».

M. Auguste SAMYN a commencé à s'occuper de colombophilie il y a trente ans, et adhéra à cette époque à la société « La Sans Crainte ». Il fut parmi les fondateurs du Cercle « La Concorde » en

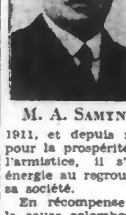

M. A. SAMYN

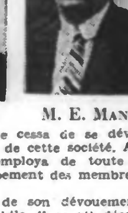

M. E. MANIER

1911, et depuis ne cessa de se dévouer pour la prospérité de cette société. Après l'armistice, il s'employa de toute son énergie au regroupement des membres de sa société.

En récompense de son dévouement à la cause colombophile, il se vit décerner le 12 mars 1927 le diplôme du Mérite colombophile de la Fédération de la 1re région.

M. Emile MANIER se voit décerner la juste récompense de ses innombrables services à la cause colombophile.

Entré à « La Concorde » le 17 juin 1911, c'est-à-dire à la fondation de cette société, il fut nommé en 1929 président de la Commission de contrôle, mission très ingrate dont il s'acquitta néanmoins à merveille.

En 1933, il reçut du ministère de la Guerre, la médaille de Reconnaissance pour services rendus à la cause colombophile.

Signalons que M. Emile Manier fut aussi président de la Commission civile des « Débitants » pendant cinq ans.

Nous présentons aux nouveaux promus et décorés nos plus vives félicitations.

PIEDS SENSIBLES. - Vente spéciale aux Chaussures BOUCAU-VEREECKE. Voyez nos étalages, 5, rue Pierre-Motte, Rx. 154

LE PAVOISEMENT POUR LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

Tous les catholiques roubaisiens sont invités à pavoiser leurs habitations aux couleurs nationales aujourd'hui vendredi 19, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

M. Iréné Dasprez, inspecteur principal de la Sûreté prend sa retraite

Nous apprenons le prochain départ de M. Iréné Dasprez, inspecteur principal du service de la Sûreté, admis à la retraite après une carrière longue et féconde.

C'est le 1er janvier 1910 que M. Dasprez entra dans la police locale en qualité d'agent en tenue. En 1912, à la faveur d'un examen, M. Dasprez quitta la police en tenue et devint agent de Sûreté.

M. I. DASPREZ

Dans ce service, il put donner toute sa mesure et, en février 1929, il devenait sous-brigadier. Puis continuant à monter l'échelle hiérarchique, il fut nommé brigadier en janvier 1930, sous-inspecteur principal en 1932 et enfin inspecteur principal du service en juillet 1934.

Ajoutons qu'en octobre 1935, M. Dasprez fut nommé à la classe exceptionnelle. Agé de 55 ans, M. Dasprez est titulaire de la médaille d'honneur de la police.

Nos vœux l'accompagnent dans sa retraite, que nous souhaitons longue et heureuse.

Un enfant est gravement blessé par une auto, à Lomme

Jeudi, un automobiliste, M. Emile Dumortier, âgé de 23 ans, représentant, demeurant à Ronchin, a renversé à Lomme, un garçonnet, Emile Verstraete, âgé de 6 ans, qui traversait la chaussée.

Le docteur qui a donné des soins à l'enfant, a constaté une fracture de la jambe droite. Le garçonnet a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

— De Buenos-Aires : Des nouvelles indirectes annoncent que la frontière bolivienne serait fermée. Le bruit court que cette mesure aurait pour cause un mouvement révolutionnaire qui aurait éclaté en Bolivie.

— Mme Stavisky, venant de New-York, est arrivée mercredi à la gare Saint-Lazare.

— Le jury de gravure de la Fondation George Blumenthal « pour la pensée et l'art français », a attribué une bourse de 20.000 francs à M. Robert Jeannisson, né à Paris en 1905.

— M. J.H. Malcolm, député à l'Assemblée législative de la Rhodésie du Sud, a été trouvé mort sur la voie ferrée de Salisbury à Umtali. Il avait la tête trouée d'une balle et un revolver était auprès de lui.

Un aviateur roubaisien est tué à Istres en donnant une leçon de pilotage

Le Ministère de l'Air lui décerne la médaille militaire à titre posthume

Au martyrologe de l'aviation vient de s'ajouter le nom de notre jeune concitoyen, M. Raymond Buyssens, moniteur à l'école de pilotage d'Istres (Bouches-du-Rhône).

Mardi matin, un appareil piloté par M. Buyssens, et ayant à bord un élève pilote, s'élevait du terrain d'Istres pour effectuer un exercice de pilotage.

A peu de hauteur, l'appareil amorça une « vrille ». Que se passa-t-il à bord ? On ne sait. Toujours est-il que l'appareil ne se redressa pas. la « vrille » s'accentua... et ce fut la chute horrible sur le sol, la catastrophe.

On se précipita, et quand on retira les deux corps des débris de l'appareil, le pilote Raymond Buyssens avait cessé de vivre et l'élève aviateur était dans le coma.

Cet accident imprévisible a jeté dans le deuil une honorable famille.

Né à Roubaix en 1906, la victime avait fait son service militaire dans l'aviation. Libéré, M. Buyssens revint au domicile paternel, 130, boulevard d'Armentières, avec les galons de sergent... et l'intention bien arrêtée de reprendre du service dans l'aviation.

De fait, on le vit, pendant plusieurs années, fréquenter le centre de Flers, ne manquant aucune des heures de vol auxquelles d'ailleurs il était astreint en sa qualité de pilote de réserve et ne négligeant aucune occasion de manier le « manche à balai ».

En 1930, il se maria. Puis, alors qu'il était fixé à Bruxelles avec sa femme et son jeune enfant, M. Raymond Buyssens, reprit du service actif. Il fut nommé moniteur à Istres. Ancien élève de l'as Fronval, il retrouva vite sa virtuosité et, en peu de temps, il fut considéré comme l'un de nos espoirs de l'air.

Depuis une semaine, trois nouveaux élèves lui avaient été confiés. Et c'est au cours d'une leçon donnée à l'un d'eux qu'il trouva la mort.

Les funérailles de l'infortuné aviateur ont eu lieu hier jeudi à Istres. Sur le cercueil on déposa la médaille militaire décernée à titre posthume par le ministre de l'Air.

L'inhumation se fera en Belgique, à Waermaerde, où se trouve le caveau de famille.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons l'expression de nos condoléances émues à la jeune veuve du défunt, et à toute la famille du jeune et regretté aviateur fauché à l'aube d'une carrière pleine de promesses et d'espoirs.

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Dommartin, 216, rue de Lille.

Le dixième anniversaire de l'Amicale des employés de l'industrie textile

C'est le dimanche 21 juin que sera célébré le dixième anniversaire de la fondation de l'Amicale des Employés de l'industrie textile de Roubaix et ses cantons.

Avant cette cérémonie religieuse, une délégation d'employés se rendra au cimetière de Tourcoing pour déposer sur la tombe de leur regretté vice-président d'honneur une gerbe de fleurs, gage de leur indéfectible amitié.

Il est rappelé aux amicalistes que le mémorial de la journée du dixième anniversaire sera tenu à leur disposition de 10 h. 30 à 11 h. 30, par MM. Louis François et Jean Mostaert, administrateurs, pour y déposer leur signature.

Les conseils d'administration des différentes amicales du textile: « Personnel de direction et de maitrise », « Surveillants et assimilés du textile », « Employés, directeurs, contremaitres de la région d'Halluin », font un appel près de leurs adhérents pour assister nombreux à cette cérémonie; les délégations se joindront au groupe formé par l'Amicale des Employés et le départ du siège social, 126, rue de la Gare, se fera à 11 h. 30, pour se rendre à l'église Saint-Martin. Il est rappelé à tous les amicalistes que l'insigne de la Mutuelle est de rigueur.

Au cours de la messe commémorative, une pensée spéciale ira aux membres décédés depuis la fondation. La maîtrise de l'église Saint-Martin, sous la direction de M. Perment, se fera entendre.

Il est rappelé aux membres des différentes commissions que des places spéciales sont réservées dans le chœur.

A l'issue de la cérémonie, les membres actifs de l'Amicale des Employés se réuniront en un banquet qui sera servi dans la grande salle du siège social, 126, rue de la Gare, à Roubaix.

Afin de permettre à tous les membres de se mettre en règle, une permanence spéciale fonctionnera au siège social, de 10 h. à 11 h. 30, pour le paiement des remise des layettes, renseignements divers allocations maladie, prime de natalité et et ainsi que pour le versement des cotisations.

De service: MM. Fernand Deveyider, Jules Capelle, Jules Mariage.

Ce soir vendredi 19 juin, à 19 h., réunion des commissions administrative et de contrôle, sous la présidence de M. Léon Fremaux.

La grande exposition canine du 21 juin 1936

La Société canine de Roubaix-Tourcoing vient de clôturer les engagements pour cette exposition sur des résultats magnifiques. Plus de trois cents chiens ont été engagés et à quelques exceptions près, toutes les races seront représentées.

Parmi les races les mieux représentées, on peut citer les « Pékinois », qui à eux seuls donnent trente-cinq engagements; onze « Bouviers des Flandres » disputeront la médaille d'or de M. le Ministre belge de l'Agriculture, tandis que vingt-deux bergers allemands donneront un vainqueur bien méritant.

Plus de cinquante « terriers » de toutes variétés justifieront par leurs qualités l'engouement actuel du public pour ces races.

La « Coupe du « Journal de Roubaix », offerte au meilleur groupe de l'exposition, promet d'être chaudement disputée et ce n'est pas en quelques minutes que la médaille de la Compagnie des Chemins de fer du Nord sera attribuée au plus beau chien de l'exposition. Heureusement, la Société canine de Roubaix-Tourcoing n'a pas pensé qu'aux plus beaux sujets... et chacun, au soir du 21 juin, trouvera que les choses ont été bien faites.

Le concours de chant des «XL»

Nous avons rendu compte du magnifique succès remporté dimanche dernier dans les différents concours.

Les douze concurrents qualifiés pour le concours d'honneur se trouveront aux prises le dimanche 21 juin, à 15 h., dans la salle du Conservatoire de Roubaix.

Le prix des places a été fixé à 2 francs. Toutes les places devront être numérotées; un droit de location de 1 franc sera perçu par place.

Une permanence sera ouverte au local, Foyer du Mutilé, demain samedi 20, de 16 à 19 h., pour les sociétaires qui désirent obtenir des places.

LE PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 20 juin, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous :

8 h. 30: N° 1 à 2.377; 9 h.: N° 2.378 à 4.537; 9 h. 15: N° 4.538 à 6.247; 9 h. 45: N° 6.248 à 7.978; 10 h.: N° 7.979 à 9.571; 10 h. 30: N° 9.572 à 11.505; 11 h.: N° 11.506 à 13.485; 14 h. 30: N° 13.486 à 15.209; 15 h.: N° 15.210 à 16.670; 15 h. 15: N° 16.671 à 18.371; 15 h. 45: N° 18.372 à 19.967; 16 h.: N° 19.968 à 21.481; 16 h. 15: N° 21.482 à la fin.

Une soirée de propagande aérienne sous le patronage des « Ailes Roubaisiennes » et du club d'avions légers des Flandres

Le mercredi 24 juin aura lieu, dans une grande salle de notre ville, une soirée de propagande aérienne organisée par le « Club d'avions légers des Flandres » et les « Ailes Roubaisiennes ».

Au cours de cette soirée, sur le programme de laquelle nous nous proposons de revenir, les Roubaisiens entendront Maryse Bastié, l'aviatrice bien connue,